

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45^e année – N° 39 – Vendredi 3 novembre 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Service du développement territorial
Section de la mobilité et des transports

Procédure d'approbation des plans ordinaire Chemins de fer fédéraux suisses SA (CFF SA) Boncourt – mise en conformité LHand de la gare Commune: Boncourt

Requérants: Chemins de fer fédéraux suisses SA (CFF SA), Infrastructure, Projets multiples, région ouest, Rue de la Gare de Triage 7, 1020 Renens VD

Le projet prévoit:

- La rénovation et la mise en conformité de la gare avec les normes définies par la Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).
- La reconstruction du quai central à une hauteur de 55 cm avec une longueur utile de 160 mètres pour le quai côté ouest (voie 3) et de 80 mètres pour le quai côté est (voie 2).
- La reconstruction et la mise aux normes de l'entier des installations d'accès dénivelés au quai, à savoir le passage inférieur et ses accès au quai central à ses deux extrémités est et ouest, avec aménagements d'une rampe et d'un escalier.
- L'aménagement d'une zone d'accueil et de ses équipements pour les voyageurs à l'entrée ouest du passage inférieur.
- Le renouvellement des voies 2-22 et 3 (sans renouvellement des appareils de voies).

Lancement des travaux: janvier 2025

Mise en service: décembre 2025

Fin des travaux: avril 2026

Coûts d'investissement: 10800000 francs.

Pour les détails, il est renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête publique: Les plans du projet peuvent être consultés **du 2 novembre au 4 décembre 2023** dans l'administration suivante:

Administration communale de Boncourt

Route de France 15 - 2926 Boncourt

Téléphone 032 475 56 55

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichage, acquisitions de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a la qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a une qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (opposition à l'expropriation; demandes selon les art. 7 à 10 LEx; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires, seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'**Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: Dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus oné-

reuse (art. 42 LEx). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEx).

Delémont, le 12 octobre 2023.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 247

Commune: Haute-Ajoie

Localité: Chevenez

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Saint-Martin 2023

Tronçon: Du rond-point «Chevenez – Fahy – Courtedoux» jusqu'au rond-point «centre village Cheval-Blanc Chevenez»

**Durées: Du vendredi 10 novembre à 16h00
au samedi 11 novembre 2023 à 10h30;
du samedi 11 novembre à 16h30 au
dimanche 12 novembre 2023 à 10h30;
du dimanche 12 novembre à 15h00
au lundi 13 novembre 2023 à 10h30;
du vendredi 17 novembre à 16h00
au samedi 18 novembre 2023 à 10h30;
du samedi 18 novembre à 16h30 au
dimanche 19 novembre 2023 à 10h30**

Particularités: Néant

**Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)**

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 27 septembre 2023.

Service des infrastructures.

La cheffe de service et ingénieure cantonale:

Sheila Demierre.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courtételle

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes afin de se prononcer sur la question suivante:

- Acceptez-vous, selon le message du Conseil communal, un crédit de construction de CHF 16460000.– TTC pour le nouveau complexe scolaire et donner compétence au Conseil communal pour financer et réaliser les travaux?

Ouverture du bureau de vote: Dimanche 26 novembre 2023, de 10h00 à 12h00, à l'aula de l'école primaire.

Courtételle, le 30 octobre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes, les samedi 9 décembre 2023 et dimanche 10 décembre 2023, afin de se prononcer sur la question suivante:

- Acceptez-vous la modification du plan spécial « Carrière de la Petite Morée » à Glovelier en vue de l'aménagement d'un compartiment de décharge de type B?

Ouverture des bureaux de vote

Samedi 9 décembre 2023, de 18h00 à 20h00,
et dimanche 10 décembre 2023, de 10h00 à 12h00:

- Administration communale,
Rue de la Fenatte 14 à Bassecourt

Dimanche 10 décembre 2023, de 10h00 à 12h00:

- Ecole enfantine de Courfaivre
- Hall de l'école primaire de Glovelier
- Hall de l'école primaire de Soulce
- Ancienne cure d'Undervelier

Les opérations de dépouillement auront lieu à Bassecourt, dans les locaux de l'Administration communale, Fenatte 14 (1^{er} étage), le dimanche 10 décembre 2023, dès 12h00.

Bassecourt, le 30 octobre 2023.

Conseil communal.

Le Noirmont

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 13 octobre 2023, selon la procédure du plan de route, l'aménagement d'un bovi-stop, d'une barrière et d'un passage cavalier.

Le plan d'aménagement N° 8236 Le Noirmont – Route communale entre Le Creux-des-Biches et Le Peupéquinot est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Le Noirmont, le 3 novembre 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Séance ordinaire du Conseil de ville
jeudi 16 novembre 2023, à 19h30, à la salle
du Conseil de ville (Hôtel de Ville, 2^e étage)

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Frais de fonctionnement de la patinoire: tout est OK? » (N° 1247) (PS-Les Verts).
6. Traitement de la motion intitulée « Plan de mesures communal: introduction d'un mécanisme similaire à la mesure 610 du plan équilibre cantonal » (N° 1246) (Le Centre).
7. Traitement de la motion intitulée « Pour une stratégie cohérente et coordonnée concernant le parage à Porrentruy » (N° 1250) (PLR).
8. Voter un crédit-cadre de CHF 600000.– TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'assainissement du parc immobilier de la ville de Porrentruy pour la période 2024 à 2027.
9. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le budget communal 2024.
10. Divers.

Octobre 2023.

Au nom du Conseil de ville

La présidente: Sandra Nobs.

Saint-Brais

Assemblées ordinaires communales
lundi 27 novembre 2023, à 20h00, à la halle de gym

2^e Section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2024; discuter et voter les budgets ainsi que les taxes.
3. Divers et imprévus.

Immédiatement après:

Commune municipale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2024; discuter et voter les budgets ainsi que les taxes et la quotité d'impôt.
3. Approuver la convention intercommunale pour la création d'une antenne UAPE à Montfaucon pour le cercle scolaire FM Est.
4. Prendre connaissance et voter un crédit de Fr. 80000.– pour l'assainissement de l'éclairage public en LED. Donner compétence au Conseil communal pour contracter le crédit nécessaire, sous déduction de subventions et aides diverses ainsi que la consolidation de l'emprunt.
5. Divers et imprévus.

Immédiatement après:

1^{re} Section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2024; discuter et voter les budgets ainsi que les taxes.
3. Divers et imprévus

Saint-Brais, le 30 octobre 2023.

Conseil communal.

Soubey

**Assemblée communale extraordinaire
vendredi 24 novembre 2023, à 20h 15,
à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et approuver les modifications effectuées dans le règlement communal concernant la gestion du réseau des chemins ruraux.*
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).*
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).*
5. Information concernant un projet de limitation de vitesse à 30 km/h au village.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est à disposition sur le site internet de la commune, les règlements mentionnés en points 2, 3 et 4 seront déposés publiquement au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Soubey, le 30 octobre 2023.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Montfaucon – Les Enfers

**Assemblée générale de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 21 novembre 2023,
à 20h 00, aux salles paroissiales**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du dernier procès-verbal.
2. Budget et quotité d'impôt 2024.
3. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

**Projet nouvel orgue: séance d'information
dimanche 12 novembre 2023, au temple
de Saignelégier, à l'issue du culte**

Ordre du jour:

1. Emplacement de l'orgue.
2. Planning de l'installation.
3. Etat des dons.

Saignelégier, le 27 octobre 2023.

Conseil de paroisse.

Avis de construction

Alle

Requérant: Jean-Bernard Courtet, Les Vies de Cœuve 20, 2942 Alle. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau bibloc.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3676, sise à la rue Les Vies de Cœuve, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA. Plan spécial: Les Courtats II.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (distance à la voie publique).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 23 octobre 2023.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: Domofen SA, Fabrice Beynon, Z.I. Rue Sedrac 11, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Planibat sàrl, Juanito Iglesias, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Construction d'une halle de stockage de produits finis, d'un couvert au nord, d'un couvert à l'est et d'une plateforme élévatrice au nord; pose d'un enrobé bitumineux tout autour du nouveau bâtiment et aménagement de plusieurs places de stockage extérieurs; installation d'une pompe à chaleur air-eau posée à l'extérieur.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 860, sise à la Rue Sedrac, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAa. Plan spécial: Zone industrielle régionale.

Dérogation requise: Article AA9 du RCC (aménagement extérieurs).

Dimensions de la halle: Longueur 32m00, largeur 26m00, hauteur 8m27, hauteur totale 10m47; couvert nord: longueur 26m00, largeur 3m00, hauteur 5m52; couvert est: longueur 22m25, largeur 3m00, hauteur 5m52; plateforme: longueur 6m00, largeur 4m00; enrobé bitumineux: surface 1015 m².

Genre de construction: Matériaux façades: tôles isolées, teinte gris clair; toiture: tôles isolées, teinte gris clair.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 3 novembre 2023.

Conseil communal.

Courroux

Requérant et auteur du projet: Laurent Rondez, Impasse de la Cure 3, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Immeuble Cure 1: rénovation et isolation de la toiture; ajout de trois velux; extension des deux lucarnes existantes; isolation des murs périphériques; installation de photovoltaïques. Immeuble Cure 3: rénovation et isolation du toit avec l'ajout de deux velux; remplacement des fenêtres existantes; agrandissement de la fenêtre en façade nord; isolation des murs périphériques; installation d'un chauffe-eau solaire; rénovation du mur d'enceinte.

Cadastre: Courroux. Parcelles N°s 3103 et 2837, sises à la rue Impasse de la Cure 1, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CBb.

Dimensions: Inchangées.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose isolation périphérique, crépi teinte idem existante; toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 3 novembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant et auteur du projet: Jol'Immo Sàrl, La Claverie 1A, 2853 Courfaivre.

Description de l'ouvrage: Agrandissement, changement d'affectation d'un garage en bureau (surface commerciale) et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 131, sise à la rue La Claverie, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, C.

Dérogation requise: RCC article 12 al. 1 (distances aux routes publiques).

Dimensions: Longueur 11m30, largeur 6m25, hauteur 4m92, hauteur totale 6m18.

Genre de construction: Façades: briques, isolation crépi blanc-beige; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 27 octobre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Libat Sàrl, Rue de la Croix-Fédérale 46, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteur du projet: Bulani - Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Transformation et aménagement de 3 nouveaux appartements dans le bâtiment existant; selon plans déposés.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 19, sise à la Rue du Chavon-Dessus, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, C.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 27 octobre 2023.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg. Auteur du projet: Cablex AG, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Description de l'ouvrage; Construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / COUF; selon plans déposés.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3414, sise au Chemin du Bruye, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UP.

Dimensions: Hauteur totale du mât 25m18.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 30 octobre 2023.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Le Noirmont

Requérant: Detlink SA, Michel Favre, Rue du Stade 2C, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Philippe Langel SA, Architecte SIA dipl. EPFL, Joël Heiniger, Rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle usine Detlink SA avec parking souterrain, locaux techniques, vestiaires, locaux sanitaires, locaux administratifs, locaux ateliers/industriels, salle de pause, terrasses, rampe d'accès au sous-sol couverte, couvert au nord sur zone de livraison et couvert à vélos au sud; pose d'une cuve enterrée pour récupération des eaux de pluie, pose de panneaux solaires en toiture, pose de plusieurs monoblocs de ventilation à l'intérieur sous la toiture et pose d'aérefroidisseurs à l'est du nouveau bâtiment; aménagement de plusieurs accès en revêtement bitumineux ainsi que de plusieurs places de stationnement, d'une zone de livraison au nord et d'un bassin d'infiltration; construction de plusieurs murs de soutènement.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3371, sise à la rue Les Voirgeolets, 2340 Le Noirmont Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes « ZAIC-FM - Les Voirgeolets ». Plan spécial: Zone d'activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes « ZAICFM - Les Voirgeolets ».

Dérogation requise: Article 10 PS régional (indice brut d'utilisation du sol - dérogation provisoire).

Dimensions: Longueur 68m35, largeur 54m75, hauteur 14m78, hauteur totale 19m00.

Genre de construction: Matériaux façades: aluminium, brun; toiture: tôles ondulées, brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée le 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 3 novembre 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérant: Roland Affolter SA, Roland Affolter, Voyebœuf 1A, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ETS Le Triangle, Antony Beuchat, Rue du Jura 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du bâtiment N° 1 par la construction d'un hangar pour remorques.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2430, sise au lieu-dit Au Voyebœuf, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MB. Plan spécial: Chemin des Bains - Patinoire et Thermoréseau.

Dimensions: Longueur 28m15, largeur 18m18, hauteur 4m75, hauteur totale 4m75.

Genre de construction: Construction à ossature métallique, façades en panneaux métalliques, couleur anthracite; toiture plate.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites

par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 30 octobre 2023.

Service UEI.

Saignelégier

Requérant: Denner AG, Max Matter, 756.3683.2351.29, 8045 Zürich. Auteur du projet: Martinez Architecture & Construction, Esteban Martinez, Av. Haldimand 103, 1400 Yverdon-les-Bains.

Description de l'ouvrage: Rénovation intérieure d'une surface commerciale alimentaire existante.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 684, sise à la Rue du Marché-Concours 2, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Inchangée.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 30 octobre 2023.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



APPRENTISSAGES 2024

En qualité d'entreprise formatrice, la République et Canton du Jura met au concours deux places d'apprentissage pour la profession suivante:

Agent d'exploitation

Durée de formation: 3 ans

Entrée en formation: 1^{er} août 2024

Renseignements: Service des ressources humaines, tél. 032 420 58 80, postulation@jura.ch

Dossier de candidature: comprenant obligatoirement lettre de motivation, questionnaire de candidature (fait office de curriculum vitae), copies des bulletins scolaires de 9^e, 10^e et/ou 11^e Harmos, éventuellement, attestation-s ou rapport-s de stage dans la profession souhaitée.

Le questionnaire de candidature ainsi que la liste des unités administratives formatrices sont disponibles sur le site internet www.jura.ch/apprentissages.

Intéressé-e? Nous vous remercions d'envoyer votre dossier complet par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch

(avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 novembre 2023** et comporter la mention «Apprentissage». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/apprentissages

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission du titulaire, l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte met au concours le poste de

Travailleur-se social-e à 50-75 %

Mission: Procéder aux évaluations de situations et formuler des propositions de mesures à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Renseigner les justiciables et les intervenants en matière de protection de l'enfant et de l'adulte. Conseiller l'autorité en matière sociale.

Profil: Diplôme HES en travail social ou formation jugée équivalente. Expérience dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte souhaitée. Aisance dans les contacts avec différents publics. Discrétion et grande capacité d'empathie. Capacité de synthèse et de rédaction. Bonnes connaissances de l'allemand souhaitées. Etre idéalement en possession d'un permis de conduire de catégorie B.

Fonction de référence et classe de traitement:

Assistant-e social-e / Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Audrey Zambélé Bi, présidente de l'APEA, téléphone 032 420 90 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 17 novembre 2023** et comporter la mention «Postulation Assistant-e social-e APEA». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Commune des Genevez

Le Conseil communal met au concours le poste de

Secrétaire communal-e (taux à définir)

Domaine d'activité: Secrétariat général de la commune. Secrétariat du Conseil communal et des assemblées. Elaboration et mise à jour des divers règlements communaux. Participation à la formation des apprentis-es de commerce.

Profil requis: Etre titulaire d'une formation d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent. Disposer d'une pratique professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine. Le brevet fédéral de spécialiste en administration publique est un plus. Aisance avec les outils informatiques, la connaissance du logiciel Urbanus serait un atout. Faire preuve de flexibilité, d'entregent et de discrétion, être disponible en soirée pour les diverses séances. Avoir le sens des responsabilités et de la collaboration. Sens de l'organisation et de l'anticipation.

Prestations offertes: Travail varié et autonome. Prestations salariales et sociales en rapport avec la formation, l'expérience et les exigences de la fonction et selon les conditions définies dans le règlement relatif au statut du personnel de la commune.

Entrée en fonction: A convenir.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur Anael Lovis, maire, au 079 704 82 73.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, sont à adresser par courrier postal au Conseil communal, La Sagne au Droz 20, 2714 Les Genevez, avec la mention «Postulation», **jusqu'au 30 novembre 2023**, le timbre postal faisant foi.

Le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SidP) met au concours le poste de



Chargé de mission

«développement économique» (H/F)

Taux d'activité: 90%; durée déterminée de 4 ans
Possibilité que le poste soit repourvu à l'interne

Intéressé? Consultez notre site internet www.sidp.ch pour de plus amples renseignements et transmettez-nous votre dossier de candidature à l'adresse: secretariat@sidp.ch au plus tard pour le **10 novembre 2023**.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: SEOD, 2856 Boécourt

Service organisateur/Entité organisatrice: SEOD, 2856 Boécourt, à l'attention de Claude Gorrara, Case postale 17, 2856 Bécourt, Suisse. Téléphone: 032 422 42 16. E-mail: secretariat@seod.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
Selon l'adresse indiquée au point 1.1

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
6.11.2023

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 22.11.2023. **Heure:** 16h00

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

23.11.2023. **Lieu:** SEOD

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Nouveau bâtiment CCV SEOD

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction

Catalogue des articles normalisés (CAN):

103 - Bases de calcul

111 - Travaux en régie

113 - Installations de chantier

332 - Construction préfabriquée en bois

2.6 Objet et étendue du marché

Construction d'un nouveau bâtiment CCV à Delémont

2.7 Lieu de l'exécution

Delémont

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

12 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Printemps 2024

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent par-

ticiper. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.3 Conditions de paiement

Selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: Aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis pour le téléchargement des documents pour les impressions papier 300.- par dossier seront facturés.

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du:

2.11.2023 jusqu'au 22.11.2023

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Données dans les documents d'appel d'offres.

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.3 Visite des lieux

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Organe de publication officiel

Journal officiel du Canton du Jura

simap.ch

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Thermoréseau-Porrentruy SA

Assemblée générale ordinaire

Jeudi 23 novembre 2023, à 18h00,

à la salle « Ô Vergers d'Ajoie » à Porrentruy

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée générale
 - a) Salutations du président
 - b) Nomination du secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs
 - c) Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 novembre 2022
 2. Rapport d'activité et comptes annuels
 - a) Rapport de gestion
 - b) Présentation des comptes de l'exercice 2022/2023
 - c) Rapport de l'Organe de révision
 - d) Approbation des comptes au 30 juin 2023
 - Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:
 - Montant à disposition de l'assemblée générale CHF 16 277.–
 - Attribution à la réserve générale CHF 100.–
 - Report à nouveau après acceptation de la proposition CHF 16 177.–**
 3. Décharge au Conseil d'administration
 - Le Conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour l'exercice 2022/2023
 4. Elections statutaires
 - Le Conseil d'administration propose l'élection de FIDAG Jura SA en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2023/2024
 - Nomination des membres du Conseil d'administration pour la période 2023/2024 à 2028
 5. Modification des statuts
 6. Projets en cours
 - a) Extensions du réseau
 - b) Centrales thermiques
 7. Clôture de l'assemblée
- Porrentruy, le 25 octobre 2023.
Conseil d'administration.
-